



Pension alimentaire à notre fils étudiant

Par **annabelle26**, le **06/06/2013** à **09:28**

Bonjour ,suite à notre divorce , mon ex mari a été condamné a verser une pension alimentaire à notre fils étudiant en fac de droit , or cela fait 3 mois qu 'il ne verse plus rien . Est ce à moi ou à mon fils majeur d 'intervenir pour obtenir son du ?(Mon fils est pour le reste à ma charge) Selon ses résultats , il va peut etre s 'orienter vers un BTS en alternance, il craint que cela change ses droits a prétendre à une pension . Merci pour votre réponse

Par **cocotte1003**, le **06/06/2013** à **13:12**

Bonjour, c'est à celui a qui on doit verser la pension qui doit aller chez l'huissier pour obtenir une saisie et à celui pour qui elle est due. Si les besoins de votre fils seront en nettes baisse , effectivement son père peut demander une baisse mais pas une suppression, cordialement

Par **annabelle26**, le **06/06/2013** à **14:17**

merci bonne journée

Par **Marion3**, le **06/06/2013** à **16:08**

Bonjour annabelle,

Même si votre fils se dirige vers un BTS, il sera toujours étudiant, il n'y a donc aucune raison dans cas qu'intervienne une baisse de pension alimentaire.

Cordialement.

Par **annabelle26**, le **06/06/2013** à **21:16**

Bonsoir Marion

Merci pour ces éclaircissements

Cordialement